



PREFECTURE DE LA MAYENNE

Laval, le 3 mars 2009

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN DE PERFORMANCE ENERGETIQUE : INSCRIPTION DES PERSONNES COMPETENTES POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS ENERGETIQUES

Le Plan de Performance Energétique (P.P.E.) annoncé conjointement par le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre auprès du Premier ministre chargé du plan de relance de l'économie française et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie permettra d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de la dépendance des exploitations agricoles aux énergies non renouvelables.

Le diagnostic énergétique prévu dans le cadre du P.P.E. devra être réalisé, selon un cahier des charges national, par des personnes physiques agréées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Mayenne(D.D.A.F.).

Les demandes d'inscription pour figurer sur la liste départementale des personnes compétentes pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique des exploitations agricoles devront être adressées avant le 20 mars 2009 à :

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Cité administrative – Rue Mac Donald – BP 3841
53030 LAVAL cedex 9

02-43-49-67-20

Les formulaires de demande d'inscription ainsi que le cahier des charges sont disponibles à la DDAF ou téléchargeables sur le site de la préfecture : www.mayenne.pref.gouv.fr